

Procès-verbal du Conseil Académique

Réuni le 23 novembre 2023

Sous la présidence de

M. Stéphane AZOULAY,

Vice-Président Formation,

Et la vice-présidence de

M. Noël DIMARCQ,

Vice-Président Recherche,

N°13/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine jusqu'à 16H00, M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BARANES Angéla, Mme BATAZZI Claudine à compter de 13H30, M. BAZIN Damien, Mme BERTONE Manuela, M. BONCOMPAGNI Éric, Mme BRIET Catherine jusqu'à 16H00, M. CAILLER Bruno, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à compter de 10H30, M. COURTOIS Jonathan, Mme DEMARIA Samira jusqu'à 16H45, M. DOUAI Ali jusqu'à 10H00 et de 14H00 à 17H00, Mme FEDELE Carine, M. FRINQUARD Thomas, Mme GWIZDEK Carole, Mme HERITIER Camille jusqu'à 10H00, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECOUTEUX Guilhem jusqu'à 15H00, M. LEGRAND Olivier jusqu'à 17H15, Mme MACCAGNAN Stéphanie jusqu'à 12H15, Mme MIGLIACCIO Claire jusqu'à 15H00, Mme N'AIT-BOUDA Faïza jusqu'à 11H00, Mme NORDERA Marina, M. PAPADOPOULO Théodore, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul de 10H30 à 15H30, M. ROSSO Thierry, M. ROULEAU Matthieu, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie jusqu'à 12H30, Mme VAN DE WIELE Nathalie, M. VIZZARI Jean-François jusqu'à 12H30, Mme WHYTE Shona jusqu'à 12H00,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. ALLEGRET Jean-Pierre à Mme MIGLIACCIO Claire jusqu'à 15H00, Mme AYERBE Cécile et M. SIIRIAINEN Fabrice à Mme MACCAGNAN Stéphanie jusqu'à 12H15, Mme BERTRAND Marie-France et M. KORDOPATIS Georges à M. LEGRAND Olivier jusqu'à 17H15, Mme BERTOLOTTI Emma et Mme CHAN-HAOR-KING Channia à M. FRINQUARD Thomas, M. BORGESSE Franck à Mme FEDELE Carine, Mme BOUVET Océane et M. HADJI Toufik à Mme BARANES Angéla, Mme BREUIL Véronique et M. ROUX Christian à M. DOUAI Ali jusqu'à 10H00 et de 14H00 à 17H00 et à M. LECOUTEUX Guilhem de 10H00 à 14H00, M. CAUVIN Eric à Mme DEMARIA Samira jusqu'à 16H45, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne à Mme GWIZDEK Carole, Mme CHRISTIANS Elisabeth et M. PETIT Eric à Mme VAN DE WIELE Nathalie, M. MORETTI Laurent à M. ROSSO Thierry, Mme PERALDI Marie-Agnès à M. PAPADOPOULO Théodore, Mme PLOUVIEZ Mélanie à M. AZOULAY Stéphane, Mme RICHARD Charlotte à M. COURTOIS Jonathan,

Mme ADAM Carine à M. ROULEAU Matthieu à compter de 16H00, Mme BATAZZI Claudine à M. Bruno CAILLER jusqu'à 10H30 et à M. CASSAM-CHENAÏ Patrick de 10H30 à 12H30, Mme BRIET Catherine à M. SERRANO Benjamin à compter de 16H00, Mme DEMARIA Samira à M. BAILLY-BECHET Marc à compter de 16H45, M. DIMARCQ Noël à M. AZOULAY Stéphane jusqu'à 10H20, Mme N'AIT-BOUDA Faïza à M. BAILLY-BECHET Marc à compter de 11H00, M. DOUAI Ali à Mme DEMARIA Samira de 10H00 à 14H00, Mme HERITIER Camille à Mme BRIET Catherine de 10H00 à 16H00, M. LECOUTEUX Guilhem à Mme BERTONE Manuela à compter de 15H00, M. LEGRAND Olivier à M. ROULEAU Matthieu à compter de 17H15, Mme MIGLIACCIO Claire à M. PAPADOPOULO Théodore à compter de M. 15H00, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à Mme NORDERA Marina jusqu'à 10H30 et à Mme BERTONE Manuela à compter de 15H30, Mme SESSA Virginie à Mme NORDERA Marina à compter de 13H15, M. VIZZARI Jean-François à Mme Carine FEDELE à compter de 13H15, Mme WHYTE Shona à Mme NORDERA Marina à compter de 12H00,

ÉTAIT EXCUSÉE : Mme BLAY-FORNARINO Mireille,

ÉTAIENT ABSENTS : M. BLANC Frédéric, M. BIZIOU Mickael, M. BONFILS Lucas, M. BURRONI Gaël, Mme CERZO Delphine, M. CHAPON Paul, M. COURDE Clément, Mme FERAUD Aurélie, M. FLAMENT Louis, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme JELIF Fatma, M. KRUG Adrien, M. LECCIA Antoine, M. MABIN Paul, Mme NIELSON Nathalie, M. PULIDO Ryan, M. THOMIN Jean-Louis, M. VALERIAN Théo, Mme ZAHY Sandra,

INTERVENANTS PRÉSENTS OU CONNECTÉS : Mme COCHIN Laetitia, M. CREMOUX Pascal, M. DI GIORGIO Sylvain, Mme VAN MAELE Sofie,

I.- Vie Universitaire

I.1.- Schéma Directeur de la Vie Etudiante

M. AZOULAY ouvre la séance à 8H35 et accueille Mme Laetitia COCHIN Vice-Présidente à la Vie Universitaire et de Campus connectée en visio-conférence.

Mme COCHIN rappelle le contexte et la nécessité d'établir un schéma directeur, qui fait suite à une obligation réglementaire, toute université devant être dotée d'un schéma directeur de la vie étudiante avant décembre 2023 mais également par le fait de l'importance de ce document qui se révèle stratégique, politique et opérationnel pour l'établissement. Ce document va donc engager l'université pour tout ce qui concerne la vie étudiante. Il a l'avantage d'avoir été élaboré avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'université, en tout premier lieu les étudiants mais également, les collectivités territoriales, le CROUS et le Rectorat. Elle rappelle le choix qui avait été fait (cf PV CAC du 9 février 2023), d'avoir recours à un prestataire extérieur, qui est le cabinet Solution Campus, car il était apparu nécessaire d'avoir un diagnostic extérieur sur la politique de vie étudiante et de campus menée au sein de l'établissement, afin de mettre en avant les forces et les faiblesses dans ce domaine. Ce regard extérieur a permis en outre d'identifier les axes majeurs du schéma directeur et d'accompagner UniCA dans la rédaction de toutes les fiches-action pour la période 2024/2028. Un diagnostic a ainsi pu être établi axé sur les différentes thématiques majeures de la vie étudiante que sont l'accueil, l'intégration et l'accompagnement de tous les étudiants ; les services aux étudiants (sport, culture, santé) ; la vie quotidienne (logement, transport, restauration) ; la sensibilisation à l'écoresponsabilité ; le dynamisme de la vie associative ; l'engagement étudiant et sa reconnaissance. Partant de là, l'idée de Solution Campus a été d'analyser le mode de fonctionnement de l'établissement afin de mettre en place une démarche d'élaboration du SDVE autour de 5 phase principale :

- Phase 1 : diagnostic de la structure existante sur la base d'un certain nombre de documents qui a été fournis,
- Phase 2 : consultation de la communauté universitaire (étudiants, personnels, partenaires de l'établissement) en février 2023 ; enquête étudiante (OVE) du 6 au 31 mars 2023 ayant recueilli plus de 3 000 réponses et enquête Vie Etudiante en 2023 qui s'est effectuée par une visite sur site de Solution Campus (rencontres d'un certain nombre d'acteurs de la vie étudiante internes et externes à l'établissement) et par l'enquête vie étudiante qui grâce à la collaboration avec l'OVE a permis de recueillir un très grand nombre d'informations,
- Phase 3 : préconisations et définition des axes thématiques à privilégier,
- Phase 4 : plan d'actions détaillé avant validation par le CoPil SDVE préalablement mis en place,
- Phase 5 : rédaction du schéma directeur et présentation en conseils.

Le document présenté (cf document en annexe) aujourd'hui est finalisé pour la période 2024 à 2028, il est structuré autour de 7 axes principaux thématiques de la vie étudiante chacun d'entre eux étant décliné en fiches-action rédigées selon le même modèle et faisant apparaître les acteurs associés, les moyens qui seront mobilisés, le calendrier sur 4 ans (prévoyant un suivi avec la définition d'indicateurs de réussite et de risque) et les effets induits par l'action.

Mme COCHIN présente ensuite les principaux axes par thématiques qui correspondent réellement aux besoins des étudiants et les actions qui s'y sont associées :

- Axe 1 : Mieux accueillir les étudiants et favoriser la création de liens entre eux
- Axe 2 : Aménager des espaces favorables aux conditions de vie étudiante

- Axe 3 : Améliorer l'expérience étudiante
- Axe 4 : Optimiser la communication sur la vie étudiante
- Axe 5 : Développer les services aux étudiants
- Axe 6 : Favoriser l'engagement étudiant
- Axe 7 : Fluidifier la gouvernance interne et externe de la vie étudiante

Concernant l'action proposée dans le cadre de l'axe 7 consistant à développer les échanges entre les DAC et la DVU, à Mme BRIET qui déplore que les écoles doctorales n'aient pas été associées sur ce point, Mme COCHIN répond que les actions visées dans le cadre de cette action concernent uniquement l'organisation des événements sur les campus afin que la DVU travaille de concert avec les composantes et précise par ailleurs, qu'elle s'est entretenue avec Mme STEICHEN, vice-présidente Politique doctorale et Post doctorale, avec les écoles doctorales ainsi qu'avec les associations de doctorants dont les demandes ont été prises en compte.

A M. LEGRAND qui s'interroge de savoir si une réflexion sur les moyens en accompagnement de ces actions a eu lieu, Mme COCHIN confirme que chaque fiche-action fait apparaître les moyens financiers et humains nécessaires. Elle précise que beaucoup de ces actions étaient déjà menées par le passé mais qu'elles étaient insuffisamment structurées. Concernant le coût en termes de RH, la priorité sera donnée à la restructuration de la DVU pour mieux répartir certaines missions et il pourra être procédé ensuite à quelques recrutements supplémentaires. Elle souligne une volonté de réduire au maximum le coût de la mise en œuvre du schéma directeur. M. AZOULAY rappelle que le schéma directeur s'appuie sur la CVEC qui constitue une recette significative et explique qu'il faudra afficher une stratégie et des lignes directrices qui permettront la pérennisation des actions programmées. Mme COCHIN confirme que la plupart des actions menées dans le cadre de la vie étudiante sont financées par la CVEC et que cette contribution pourra même permettre le financement de RH. Les moyens seront à répartir sur une période de 4 ans sur laquelle l'établissement devra mettre en œuvre le schéma directeur. Mme BRIET considère qu'il serait dommage et préjudiciable aux étudiants d'utiliser la CVEC pour le financement de personnels supplémentaires. M. AZOULAY rappelle que l'utilisation des crédits CVEC est extrêmement bien cadrée et qu'elle doit être justifiée, ainsi les personnels qui seraient recrutés ne pourraient l'être que pour des missions au service de la communauté étudiante et des actions de vie étudiante. Mme BRIET craint que des passerelles soient faites avec la DVU qui, de son point de vue, n'est pas au service exclusif des étudiants. M. AZOULAY rappelle que la DVU est une structure au service de la vie universitaire et des étudiants et que bien que l'établissement se doive d'avoir un minimum de personnels financés sur ses fonds propres, il est prévu par le texte qui régit la CVEC qu'elle puisse permettre le recrutement de personnels pour aider à développer des actions de vie étudiante, ces recrutements ne viendront pas en substitution à des personnels déjà employés par la DVU mais constitueront un supplément. Mme COCHIN ajoute que la CVEC peut, par exemple, permettre de financer un nombre plus important d'ambassadeurs étudiants ou de recruter un personnel supplémentaire qui assurera le suivi du schéma directeur.

Mme COCHIN confirme à Mme N'AIT-BOUDA qu'un suivi du schéma directeur est prévu suite à l'enquête menée, cette mission de suivi, sur la base d'indicateurs, sera confiée à une personne qui en aura la charge dans le cadre de ses missions. Un focus régulier auprès des étudiants devra être fait pour vérifier l'adéquation avec des besoins qui risquent d'évoluer pendant la période. Aux interrogations de Mme N'AIT-BOUDA sur la possibilité de renforcer les effectifs du bureau d'aide psychologique aux étudiants (BAPU), Mme COCHIN répond que le BAPU n'est pas une structure universitaire et M. AZOULAY précise qu'il s'agit d'une association portée par des enseignants-chercheurs de l'établissement et que l'université se fait le relais de leur action mais qu'aucun lien organique n'existe entre l'association et UniCA. Mme COCHIN indique qu'elle a rencontré les responsables de l'association en vue d'une meilleure coordination des actions, mais qu'aucun soutien d'ordre financier de l'université au BAPU n'est en place actuellement.

En conclusion, Mme COCHIN invite les conseiller à regarder les [résultats de l'enquête en ligne](#) présentés, notamment, par campus, et souligne que cette démarche permettra à l'établissement de progresser même si un certain nombre de points forts en matière de vie étudiante ont d'ores et déjà été constatés par le prestataire.

Le Schéma Directeur de la Vie Etudiante est validé avec 49 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

II.2.- Bourses d'excellence et de mobilité de l'EUR LIFE

M. AZOULAY accueille Mme Sofie VAN MAELE, Manager de Projet de l'EUR LIFE connectée en visio-conférence.

Il indique que ces propositions d'attribution de bourses (cf documents en annexe) constituent désormais une action classique récurrente et structurée déjà présentée en CAC pour plusieurs autres EUR notamment pour ce qui concerne la partie bourse d'excellence financée sur le programme PIA SFRI, la bourse de mobilité présentée pour le campus franco-indien constituant une proposition un peu plus novatrice et spécifique à l'EUR LIFE qui s'inscrit dans le cadre du programme campus franco-indien dont l'établissement a été lauréat.

Mme VAN MAELE Précise que la bourse d'excellence avait déjà été validée par le CA en avril 2022, mais que ce premier projet ne concernait alors que les étudiants internationaux. La nouvelle proposition présentée, à la demande de la responsable du master, prévoit d'étendre la bourse à l'ensemble des étudiants qui seraient premiers de leur promotion dans l'un des 5 parcours du M1 Sciences du Vivant et s'inscrivant en M2 SV ou Neurosciences. La somme de 1 000 € attribuée pendant 4 mois durant le 3ème semestre est maintenue mais il n'y aura plus d'appels à candidatures, celles-ci résultant de propositions émises par le responsable du master.

Concernant le projet de campus franco-indien, elle précise qu'il s'est mis en place en janvier 2023 et qu'il concerne un partenariat avec 3 universités indiennes (le projet pourra inclure d'autres partenaires de ces universités). Un financement de 220 000 € a été obtenu pour une durée de 2 ans et un nouveau dossier est en train d'être déposé pour les années qui suivent.

L'idée est d'ouvrir cette bourse aux étudiants de M1 ou M2 de Master Sciences du Vivant et Master Neurosciences à Université Côte d'Azur et également chez les partenaires indiens dans l'objectif de procéder à des échanges d'étudiants. Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.

La bourse est attribuée pour une période de 5 mois pour les M1 et de 6 mois pour les M2 correspondant à la durée de leur stage, à raison de 1 000 euros par mois par étudiant et servira notamment à couvrir les frais de séjour tant pour les étudiants indiens que pour les étudiants français. Une première partie de la bourse sera versée mi-janvier afin de couvrir les loyers des premiers mois, la seconde partie sera versée mi-avril avec délivrance d'une attestation de présence pour les mois écoulés. Cette bourse n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs proposés par l'établissement. Comme dans le cas précédent, les bourses seront attribuées sur proposition des responsables de master SV et neurosciences. Le CoPil de l'EUR LIFE validera le choix final en fonction de l'excellence du candidat telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur, de la validation de son projet par le responsable du Master et de la motivation de l'étudiant.

Mme VAN MAELE confirme à la demande de Mme HUEBER que les conditions sont identiques pour les candidats inscrits à UniCA et les candidats indiens, et que le projet concerne ainsi 5 étudiants de chacune des parties soit 10 étudiants au total. À Mme FEDELE qui s'étonne que le montant soit identique dans les 2 cas compte tenu du fait que le coût de la vie est très différent entre les deux pays, Mme VAN MAELE répond que les étudiants indiens ont la possibilité d'obtenir d'autres financements par le biais de l'ambassade indienne qui n'existent pas pour les ressortissants français. Elle indique que les universités indiennes ne reçoivent pas d'argent sur ce projet et que l'intégralité du financement est gérée par l'EUR LIFE. Elle confirme ensuite que les étudiants indiens seront également sélectionnés par le CoPil de l'EUR LIFE sur proposition des responsables de Masters locaux et précise que l'excellence du candidat sera appréciée à travers les notes obtenues, une page devra être rédigée concernant le projet à développer et une lettre de motivation devra être jointe au dossier.

La date limite de candidature pour cette année avait été fixée à fin octobre début novembre, la sélection étant actuellement en cours. Il est précisé que, pour cette première année le projet a dû se mettre en place dans l'urgence mais que la direction du master SV l'a présenté à l'ensemble des étudiants qui ont eu la possibilité de déposer leur dossier auprès de la direction du master. Ainsi 5 étudiants d'UniCA (3 en M2 et 2 en M1) qui validaient l'ensemble des critères pour UniCA et 3 étudiants indiens ont été retenus, la phase de candidature étant actuellement clôturée.

M. AZOULAY confirme que, pour l'année de mise en route des projets, il est nécessaire de justifier rapidement le lancement de l'action et les procédures se mettent toujours en place dans l'urgence. Il souligne néanmoins la nécessité d'une meilleure communication auprès des laboratoires afin qu'ils puissent répercuter les informations auprès de leurs partenaires indiens. Mme VAN MAELE précise qu'une personne a pour mission le pilotage de ce projet et qu'elle est en train de mettre en place des procédures qui permettront une communication fluide dès les prochains mois sur tous les axes du projet. M. ROULEAU déplore que les responsables de stage n'aient pas eu d'information officielle de l'EUR et souhaiterait une amélioration de la communication à ce niveau. Mme VAN MAELE répond qu'un nouveau chargé de communication a dû être récemment recruté suite au départ du précédent et travaille donc depuis peu sur le projet mais qu'en revanche une communication par mail a été adressée à destination de toutes les personnes susceptibles d'encadrer les étudiants, elle prend cependant note de la demande afin qu'une nouvelle communication puisse être effectuée rapidement. Mme HUEBER confirme un problème de communication du côté des partenaires indiens car une candidature lui est encore parvenue il y a seulement quelques jours. Mme VAN MAELE précise que M. COUNILLON, Directeur de l'EUR LIFE, est actuellement en déplacement en Inde et qu'il pourra parfaire la communication sur le projet auprès des partenaires.

Les bourses d'excellence spécifiques au bénéfice d'étudiants inscrits dans le Master 2 relevant de l'EUR LIFE sont approuvées avec 50 voix pour, 1 voix contre et 3 abstention.

Les bourses de mobilité sont soumises au vote avec une préconisation de veiller à une meilleure communication auprès des équipes pédagogiques concernées tant du côté français que du côté indien.

Les bourses de mobilité s'inscrivant dans le cadre du projet Campus-Franco Indien de l'EUR LIFE sont approuvées avec 47 voix pour, 3 voix contre et 4 abstention.

III.- Ressources Humaines

III.3.- Cadrage des services d'enseignement et plafonnement des enseignements complémentaires en fonction du statut de l'intervenant.

Sur proposition du Président d'Université Côte d'Azur, M. Stéphane AZOULAY soumet au vote des conseiller-e-s l'examen de la modification de cadrage des services d'enseignement et plafonnement des enseignements complémentaires en fonction du statut de l'intervenant.

M. Stéphane AZOULAY rappelle que le document présenté est en place depuis quelques années, mais qu'il évolue chaque année et s'adapte aux retours et aux contraintes du système.

M. Sylvain Di GIORGIO informe des modifications suivantes :

Triple objectif :

- Rassembler au sein d'un document unique de cadrage les différentes délibérations
- Mise à jour règlementaire à intégrer dans les plafonds
- Le suivi des étudiants salariés en alternance

Présentation en CSAE le 15/11/2023 et suivant le vote de ce jour, sera présenté en CA le 28/11/2023.

Les modifications détaillées sont surlignées en jaunes dans l'annexe

M. Stéphane AZOULAY rappelle que le suivi des étudiants salariés en alternance faisait partie d'un des axes du cadrage de l'intéressement. Le contrôle de légalité du Rectorat de Région ayant rappelé que cette action faisait partie des missions des enseignants-chercheurs, il a été nécessaire de la retirer du cadrage. A cet effet, si l'établissement souhaitait que cette action soit toujours valorisée, il a fallu trouver un nouveau levier, et c'est pour cela qu'il a été décidé de l'intégrer dans les services d'enseignements mais hors service statutaire et hors plafond des heures complémentaires d'enseignement.

Suite à l'étude du cadrage proposé, M. Stéphane AZOULAY propose aux conseiller·e·s d'émettre un avis favorable sur les modifications apportées.

Le cadrage des services d'enseignement et plafonnement des enseignements complémentaires en fonction du statut de l'intervenant est approuvé avec 47 votes pour, 2 votes contre et 4 abstentions.

III.4.- Modification du référentiel des équivalences horaires pour les responsabilités pédagogiques et de recherche à partir de l'année universitaire 2023-2024

Sur proposition du Président d'Université Côte d'Azur, M. Stéphane AZOULAY soumet au vote des conseiller·e·s l'examen de la modification du référentiel d'équivalences horaires pour les responsabilités pédagogiques et de recherche à partir de la rentrée 2023/2024, suivant les informations citées et précisées ci-dessous par M. Sylvain DI GIORGIO :

M. Sylvain DI GIORGIO : la modification du référentiel provient uniquement des modifications introduites dans le cadrage des services d'enseignement et le suivi des alternants puisqu'il s'agit de supprimer dans le référentiel d'équivalence horaire toutes les mentions relatives au suivi des alternants. En effet, il n'est pas possible de cumuler à la fois une valorisation via des heures complémentaires et via le référentiel d'équivalence horaire. Donc nous avons supprimé toutes les mentions liées à l'apprentissage et notamment la suppression de la fonction « Responsable de formation en apprentissage » désormais valorisée via l'intéressement.

La deuxième modification étant le rehaussement du plafond pour la fonction « Responsable de M1 » ou « Responsable de parcours » ou de « Responsable de M2 » qui passe de 40 heqTD à 50 heqTD

La dernière modification consiste à l'ajout de la mention « d'artiste de haut niveau »

Suite à l'étude du référentiel proposé, M. Stéphane AZOULAY propose aux conseiller·e·s d'émettre un avis favorable sur les modifications apportées

La modification du référentiel des équivalences horaires pour les responsabilités pédagogiques et de recherche à partir de l'année universitaire 2023-2024 est approuvée avec 49 votes pour, 3 votes contre, 1 abstention.

IV.- Recherche

Avant d'aborder les points recherche, M. Noël DIMARCQ indique que le point consacré à l'adhésion au du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Groupement de Recherches sur l'Administration Locale en Europe (GRALE) a été reporté à la séance du 7 Décembre 2023.

IV.5.- Présentation des unités de recherche et de leur projet suite à l'évaluation HCERES (point d'information)

Annexe « Rapport HCERES – Laboratoire »

Annexe « Présentation – Laboratoire »

M. Noël DIMARCQ rappelle que l'HCERES a évalué les bilans des unités de Recherche.

Les présentations transmises par les différents laboratoires sont organisées selon la structure suivante :

- Fiche d'identité de l'unité
- Les résultats marquants du dernier contrat quinquennal
- Les enjeux et les défis pour le futur contrat quinquennal

Les laboratoires suivants ont été présentés lors de la séance du 23.11.23 et leurs directions ont été invitées à y assister (cf. Annexes « Rapport HCERES – Laboratoire » et « Présentation – Laboratoire » (Il est à noter que les rapports HCERES du laboratoire TRANSITIONS et LJAD n’ont pas encore été transmis par l’HCERES à la date de la séance) :

- LABORATOIRE JEAN-ALEXANDRE DIEUDONNÉ (LJAD / UMR 7351)
- LABORATOIRE D'ELECTRONIQUE, ANTENNES ET TELECOMMUNICATIONS (LEAT / UMR 7248)
- CENTRE DE RECHERCHE SUR L'HETEROEPITAXIE ET SES APPLICATIONS (CRHEA / UMR 7073)
- LABORATOIRE POLYTECH'LAB (POLYTECH'LAB / UPR 7498)
- TRANSITIONS SAVOIRS MEDIAS TERRITOIRES (TRANSITIONS / URE CA03)
- LABORATOIRE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SICLAB / UPR 3820)
- LABORATOIRE D'INNOVATION ET NUMERIQUE POUR L'EDUCATION (LINE / URE CA02)

IV.6.- Examen des dossiers de demandes de subventions au titre des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2024 - volet Colloques)

Annexe « Tableau de suivi CSI 2023 Conseil Académique du 23.11.23 » (confidentiel à l’attention des Conseillers et Conseillères)

Avant de procéder à l’étude des projets Crédits Scientifiques Incitatifs volet Colloque, M. Noël DIMARCQ présente une rétrospective de l’évolution du soutien aux CSI entre l’année 2018 et l’année 2023.

Evolution du soutien CSI Colloques						
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nbre de demandes	Montant CSI Colloque	% de soutien sur financements sollicités
2018	32	108 207 €	17	53,13%	38 070 €	35,18%
2019	44	140 964 €	18	40,91%	41 100 €	29,16%
2020	46	131 960 €	23	50,00%	44 300 €	33,57%
2021	33	111 375 €	22	66,67%	43 000 €	38,61%
2022	35	136 000 €	20	57,14%	49 630 €	36,49%
2023	42	172 116 €	17	40,48%	50 700 €	29,46%
2024	42*	148 537 €				

*+ 6 dossiers STU (OCA)

M. Noël DIMARCQ précise que cette année l’appel à projet CSI a évolué et a vu apparaître une évolution pour les trois unités mixtes de recherche du domaine des Sciences de la Terre et de l’Univers (STU) ayant pour tutelle l’Observatoire de la Côte d’Azur (OCA) : ARTEMIS, GEOAZUR, LAGRANGE. Pour toutes les autres unités hors domaine Science de la Terre et de l’Univers (STU), le processus reste inchangé par rapport aux années précédentes.

Pour les 3 unités mixtes de recherche du domaine STU ayant pour tutelle l’OCA, il s’agissait de simplifier et mettre en cohérence les appels établissement pour les structures qui s’inscrivent dans la mise en place d’un principe de subsidiarité entre UCA et l’OCA autour de la thématique STU.

L'examen des demandes soumises par ces laboratoires à cet appel conjoint et l'arbitrage des attributions seront effectués par le Conseil Scientifique (CS) de l'OCA.

Suite à l'étude des rapports (un rapporteur par demande), les demandes de subvention du volet Colloques sont examinées par le Conseil Académique.

Après débats et arbitrages effectués lors de la séance, M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour valider les propositions d'attribution de crédits.

Le Conseil Académique Plénier donne un avis favorable à l'unanimité sur les attributions de crédits aux projets CSI 2024 « Volet Colloques » (40 voix POUR).

Le Conseil Académique du 14 décembre 2023 délibérera sur les attributions des subventions CSI 2024 pour les 3 volets de l'appel à projets.

M. Noël DIMARCQ remercie les conseillers et conseillères pour leurs rapports et leurs interventions.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation

